

But de l'association eAVS/AI

eAVS/AI exerce son activité pour le compte de ses membres dans les technologies de l'information et de la communication (TIC), et travaille en étroite collaboration avec l'OFAS et des tiers dans les domaines suivants:

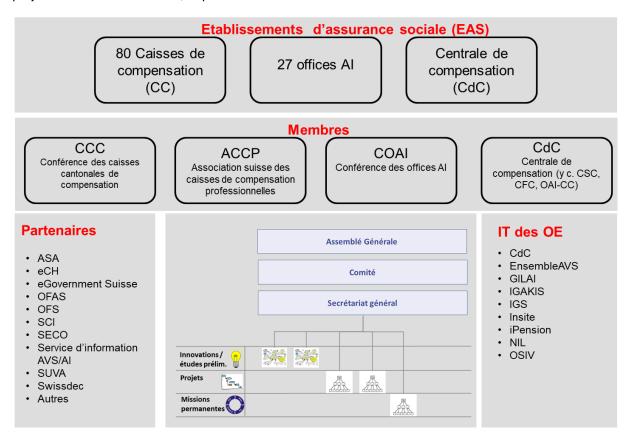
- comme partenaire de normalisation du 1^{er} pilier des assurances sociales / AFam;
- dans la coordination, la synchronisation et la mise en œuvre de projets pour l'AVS/AI et des tâches déléguées;
- dans la communication et la coordination entre les membres, les organes d'exécution (OE) et les SI des organes d'exécution (SI des OE);
- dans le soutien et la garantie de l'exploitation des projets coordonnés et mis en œuvre ainsi que des produits développés;
- comme l'une des organisations professionnelles des organes d'exécution selon LAVS, art. 49a al. 3 et 71 al. 4bis.

eAVS/AI

- défend les intérêts communs des membres vis-à-vis des tiers,
- peut prendre toutes les mesures nécessaires à la réalisation de son but,
- entretient les contacts et l'échange d'expériences avec les autorités et institutions exigeant une technologie de procédés actuelle et conviviale lors de l'exécution.

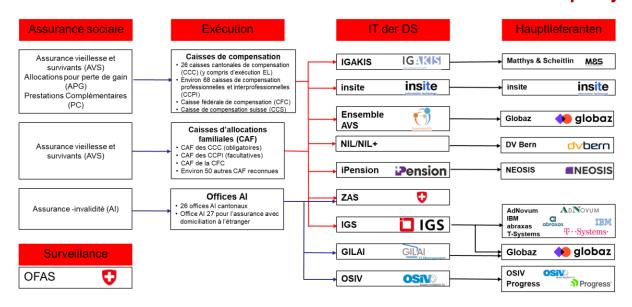
Organisation

L'association eAVS/AI constitue la clé de voûte pour l'échange d'informations et la coordination, la mise en œuvre commune et l'exploitation de projets d'échange de données, de projets de numérisation et de projets TIC de ses membres, et pour des tiers dans le domaine des assurances sociales.



Cela nécessite une collaboration étroite aussi bien entre les diverses assurances sociales que dans le domaine des SI des OE et de leurs principaux fournisseurs.





La gouvernance mise en place assure que tous les membres et leurs organes d'exécution sont activement intégrés aux processus décisionnels. Chaque membre délègue un représentant – normalement le «responsable technique» – comme membre du comité directeur. En outre, chaque membre peut déléguer un représentant à la commission (organe consultatif pour le secrétariat) afin de garantir la représentation professionnelle. Grâce à cette étroite interaction avec les membres, l'échange avec les organes d'exécution est entretenu et garanti activement. La synchronisation du financement des activités dans le domaine de l'Al mérite une attention particulière. À cet effet, il y a entre les parties concernées (OFAS / offices AI / COAI / SI des OE / eAVS/AI) une coordination régulière et un échange ouvert.

L'association eAVS/AI, qui a son siège à Berne, est soumise aux directives des marchés publics du canton de Berne.

Stratégie

eAVS/AI

- encourage et soutient des interactions numériques, sécurisées et compréhensibles, si possible en temps réel, dans le domaine du premier pilier des assurances sociales / AFam,
- modernise l'échange de données, fait avancer la numérisation en étroite collaboration avec l'exécution et les autorités de surveillance et assure ainsi un niveau élevé de délestage administratif pour les organes d'exécution, les entreprises et les assurés, mais aussi pour les tiers et les partenaires du 1^{er} pilier des assurances sociales / AFam,
- développe et entretient des normes, des solutions et des services en vue de la numérisation de tous les processus de communication et d'échange de données en faveur de l'exécution du 1^{er} pilier des assurances sociales / AFam. Cela englobe ce qui suit:
 - interactions avec les entreprises affiliées et les personnes assurées;
 - échanges de données avec les différents acteurs au sein du 1^{er} pilier des assurances sociales / AFam ou avec les interfaces pour l'exécution du 1^{er} pilier des assurances sociales / AFam;
 - o développement et exploitation de services de portail,
- examine et encourage en étroite collaboration avec les organes d'exécution l'utilisation des infrastructures numériques existantes et planifiées d'autorités et d'acteurs privés pour le 1^{er} pilier des assurances sociales / AFam et œuvre en faveur de la conception appropriée de registres et d'applications communes,
- encourage la collaboration continue (interopérabilité) des infrastructures numériques en soutenant la normalisation d'autres comités et en définissant et propageant ses propres normes,
- assure pour le compte de l'exécution la réalisation et l'exploitation de solutions,
- poursuit le développement juridique et organisationnel en vue de l'échange de données à l'interface entre le métier et la technologie du premier pilier des assurances sociales / AFam et garantit les flux d'information avec les membres de l'association et les activités requises,



développe pour le compte de ses membres des normes et règles visant à garantir le respect des exigences en matière de sécurité de l'information et protection des données.

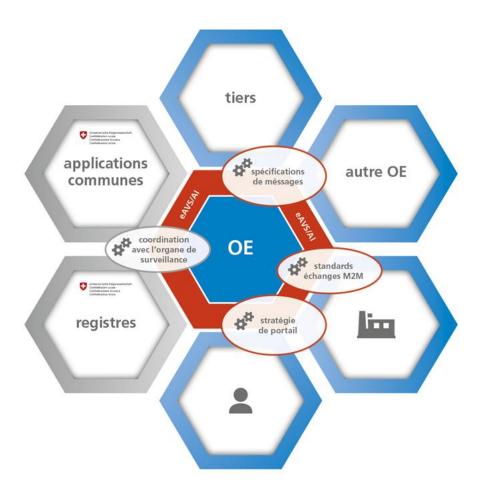


Illustration 1 – Rôle et activités - Stratégie eAVS/AI

Défis de l'avenir

Afin d'être à la hauteur des défis de demain, il faut prendre des mesures dès aujourd'hui. Cela concerne aussi bien les partenariats stratégiques que les structures et les voies de communication internes

«Avec la mise en œuvre de la stratégie de cyberadministration, ce canal numérique est censé devenir le premier choix lors de la prise de contact avec l'administration publique. L'objectif des indices repères est que Confédération, cantons et communes offrent à l'économie et à la population des services numériques aussi conviviaux, ciblés, standardisés et économiques en ressources que possible.»¹

Spécialement dans le cadre de la mise en œuvre de la modernisation de la surveillance sur le 1^{er} pilier, il faudra veiller à ce qu'eAVS-AI définisse les interfaces et normes pour l'échange de données, respectivement les coordonne avec les applications communes du 1^{er} pilier de telle sorte que le développement autonome des applications des organes d'exécution soit garanti.

¹ Marie-Gabrielle Ineichen-Fleisch, secrétaire d'État et directrice du SECO, membre du comité de pilotage de Cyberadministration suisse, dans une étude de la ZHAW et de KPMG sur l'administration numérique en Suisse, 2020



Dans le domaine de la gouvernance, les processus existants sont continuellement optimisés, tout comme la collaboration avec les membres et partenaires. L'établissement comme organisation professionnelle sur la base de la modernisation de la surveillance constitue une étape importante et confirme la position et l'importance d'eAVS/AI.

Dans le domaine de la numérisation, eAVS/AI se synchronise avec les stratégies de la Confédération (Administration numérique suisse). Ces changements s'accompagnent d'un grand nombre de modifications législatives, notamment dans le domaine de la numérisation. eAVS/AI exerce une fonction de radar pour les modifications législatives et la transformation dans le contexte de la cyberadministration, dans l'environnement technologique et dans le 1er pilier des assurances sociales / AFam. Les services de portail constituent une base importante pour la communication des organes d'exécution avec leurs «clients». Ici, l'exécution a chargé eAVS/AI de construire des bases importantes. Sur la base de l'Information Security Framework élaboré par eAVS/AI et du manuel de protection des données, il s'agit à présent d'assurer le développement continu. La mise en œuvre de changements législatifs (à venir) – telle la 13e rente AVS – est accompagnée par eAVS/AI, comme déjà ces dernières années. eAVS/AI a coordonné la remarquable mise en œuvre technologique de la révision législative d'AVS 21, et garantit cette année que tous les points ouverts seront traités, et les groupes d'exploitation nécessaires désignés.

Sur la base de l'échange de données fonctionnant très bien dans les domaines sedex et ELM, on vise désormais le développement continu de la quantité aussi bien de types de messages que de messages transmis.

Il s'avère qu'il faudra aussi surveiller le thème du manque de ressources. Le grand nombre de changements législatifs ainsi que les autres projets mettent en évidence les limites de capacité au sein de notre écosystème.

Objectifs 2024

Numérisation

Avec la stratégie «Administration numérique suisse 2024–2027», Confédération, cantons, villes et communes définissent en commun comment la transformation numérique des administrations est activée dans le contexte fédéral. Cette stratégie, de nature coopérative, définit les champs d'action qui seront traités prioritairement aux trois niveaux fédéraux et les accents stratégiques communs qui seront fixés entre 2024 et 2027. Cette stratégie a été mise en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

eAVS/AI ajuste ses activités à la stratégie de ANS et tient compte dans la mesure du possible des principes aussi bien en matière de développement des tâches constantes que dans le cadre de projets nouveaux et en cours, fournissant ainsi une contribution active aux efforts de la Confédération pour le développement de l'administration numérique.

Organisation professionnelle du 1er pilier des assurances sociales / AFam

Avec l'introduction de la modernisation de la surveillance, des organisations professionnelles ont été créées dans l'exécution du 1^{er} pilier. Nos associations membres COAI, CCCC et ACCP ont nommé eAVS/AI comme leur organisation professionnelle pour les questions technologiques et informé l'autorité de surveillance. Il s'agit à présent d'assumer activement cette fonction et d'assurer l'interface vers les associations.

Mise en œuvre du paysage de comités avec l'OFAS

L'association se positionne comme le partenaire pour une mise en œuvre optimale de projets communs d'échange de données et de numérisation dans le cadre du 1er pilier des assurances sociales / AFam. Le paysage de comités est vécu activement, et la communication ainsi que l'interaction entre les acteurs sont optimisées en permanence. Il importe que la séparation entre les comités métiers et les comités techniques soit optimisée à l'avenir. Dans le cadre de ces travaux, la stratégie de base DTI a été approuvée par les associations, la planification de la mise en œuvre doit encore être élaborée.

Garantie à long terme des technologies de base

L'association vérifie, planifie et réalise – en collaboration avec ses parties prenantes – le développement des technologies de base telles que sedex, sM-Client, PUCS et Registre (ARC), en tenant compte des besoins communs, et surtout au vu de la numérisation croissante (modernisation de l'échange de données).



Élaboration de concepts et d'approches de solutions communs

L'association constitue le vaisseau permettant d'élaborer avec ses membres - également hors de l'échange électronique de données - des concepts et des approches de solutions communs.

L'élaboration de bases et de règles axées sur l'exécution et sur la pratique doit faire l'objet d'une attention particulière.

Mise en œuvre exploitation d'applications et de normes

Les projets mis en œuvre et les produits développés présupposent aussi bien un développement continu que l'assurance de l'exploitation, hotline d'utilisateurs comprise.

eAVS/AI 4.0

eAVS/Al est désormais l'une des organisations professionnelles des organes d'exécution selon LAVS, art. 49a al. 3 et 71 al. 4bis. Ces tâches ayant été complétées, il y a lieu de vérifier si et comment les processus et activités existants sont à optimiser. L'exploitation de diverses applications pour le compte des associations a été mise en place avec succès. Les optimisations dans le domaine des interfaces sont abordées continuellement.

Mise en œuvre au moyen de tâches permanentes

Groupe de maintenance PUCS

Dans le cadre du groupe spécialisé AVS/CAF, il existe une collaboration active au sein de l'association Swissdec au niveau du développement technique de la norme salariale PUCS.

Groupe de maintenance échange de données (ED)

C'est au groupe de maintenance ED qu'incombent la prise en charge et le développement de l'échange de données (ED) électronique via sedex entre toutes les caisses de compensation et tous les offices AI. De plus en plus, des tiers (par ex. Suva, RSA, administrations fiscales, caisses-maladie) sont également connectés à sedex à travers les projets d'échange de données. Le GM ED reçoit les souhaits de modifications / demandes de nouveaux types de documents et contrôle/réalise leur mise en œuvre.

Groupe de maintenance ACOR

Le module de calcul de rentes de la CdC (ACOR), qui est à la disposition des organes d'exécution, ainsi que le module d'estimation des rentes (ESCAL), qui est à la disposition de tous, sont développés en collaboration avec eAVS/AI.

Groupe de maintenance e-LP

Le groupe de maintenance e-LP devant être mis en place prendra en charge la norme suisse de l'OFJ, assurera la prise d'influence de eAVS/AI et collaborera activement au développement de la norme.

Groupe de maintenance Information Security

Le groupe de maintenance Information Security assure la maintenance / l'actualisation de la Policy et des directives. Le groupe de maintenance Information Security peut s'acquitter de missions des SI des OE, lorsque celles-ci lui sont déléguées.

Groupe de maintenance KMT

Le groupe de maintenance KMT encadre la plateforme Partner Management, laquelle est composée des éléments suivants:

- Partner Contract Management;
- Partner Search;
- Partner Self-Service.

Il est chargé de l'exploitation et du développement de la plateforme.

Groupe de maintenance SuisseMED@P

SuisseMED@P est la plateforme d'attribution aléatoire d'expertises pluridisciplinaires depuis 2012. Depuis le 1^{er} janvier 2022, des expertises bidisciplinaires sont également attribuées par l'intermédiaire de SuisseMED@P dans le cadre du développement continu de l'Al. Le groupe d'exploitation a pour objectif d'assurer le maintien et le développement de la plateforme.



Groupe de maintenance ESAI (Enregistrements sonores pour l'AI)

Le groupe de maintenance Enregistrements sonores pour l'Al (ESAI) est responsable de l'exploitation et du développement continu de la solution d'enregistrements sonores pour l'Al.

En cas de besoin, d'autres groupes de maintenance peuvent être créés.

Mise en œuvre au moyen de projets

Services de portail

Les membres ont chargé eAVS/AI de mettre en œuvre deux services d'utilisateurs: identification d'utilisateur et système de *dispatch*. Dans le domaine de l'identification d'utilisateur, on examine si le service AGOV d'Administration numérique suisse peut être utilisé.

Suisse Med@p

Suisse Med@p assure la distribution des expertises à l'aide d'un générateur aléatoire. Il s'agit ici d'élargir la numérisation de la liste publique et la statistique.

e-Formulaires

Le Centre d'information AVS/AI fournit sur son portail différents formulaires utilisés dans toute la Suisse dans le domaine de l'AVS et de l'AI. L'automatisation des formulaires est mise en œuvre en collaboration avec le Centre d'information et la CdC. Dans l'étape 2, d'autres formulaires sont numérisés et la solution existante optimisée en permanence.

Numérisation APG, mise en œuvre

Le programme de numérisation APG contient la numérisation du processus APG, conformément au régime des allocations pour perte de gain. Dans le rapport «Procédure d'annonce et des mesures de surveillance dans le domaine des allocations pour perte de gain (APG)» datant de 2013, le CDF a recommandé d'introduire à moyen terme pour l'exécution des APG/AMat une plateforme en ligne permettant un échange de données automatisé, sans rupture de support. Le projet eAVS/AI Numérisation APG, mise en œuvre, contient surtout l'échange de données et la communication des OE avec les employeurs et les prestataires de services dans le cadre de la numérisation APG.

e-Statut / Exécution e-Statut

Le rapport publié le 27 octobre 2021 par le Conseil fédéral «Numérisation – examen d'une flexibilisation dans le droit des assurances sociales (Flexi-Test)» montre qu'il existe un besoin d'amélioration en matière de détermination du statut des travailleurs (salariés ou indépendants). Une solution est créée pour soulager les fondateurs et employeurs, que ce soit au moyen d'informations ou en mettant à disposition un formulaire commun.

13e rente AVS

Le 3 mars 2024, le peuple et les cantons ont accepté l'initiative pour une 13° rente AVS et rejeté l'initiative sur les rentes (initiative populaire «Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne»). La mise en œuvre de cette réforme dans les applications métier est assurée par un projet chez eAVS/AI.

ACOR Direct

Le traitement en noir des rentes a été confirmé depuis longtemps comme un élément essentiel pour augmenter l'efficacité des processus. Par la mise en œuvre commune d'ACOR Direct avec la CdC, celle-ci est à présent réalisée.

Projet Caractères spéciaux+

Le jeu de caractères sera étendu dans tous les registres de personnes de la Confédération et de nouveaux caractères spéciaux seront introduits à partir du 1er janvier 2024. Tous les organismes / unités administratives qui échangent des données dans des registres contenant des noms de personnes sont tenus de continuer à garantir un échange de données harmonieux à partir du 1er janvier 2024. Cela concerne également les organes d'exécution du 1er pilier des assurances sociales / AFam.



Autres projets

Initialisation, poursuite et mise en œuvre par eAVS/AI des projets suivants:

- Données structurées sur les rentes et l'API de l'AI à la CP;
- connexion impôt à la source de tiers;
- échange de données avec l'institution supplétive;
- optimisation échange de données avec les impôts.

Autres thèmes sous observation

- AGOV
- e-ID
- Stratégie Suisse numérique
- Stratégie d'informatique en nuage de la Confédération
- Modernisation de l'échange de données
- Développement des normes d'eCH
- Développement continu ISO 27'00 ss et protection informatique de base de la Confédération
- EESSI (Electronic Exchange of Social Security Information) y c. automatisation des processus
- Perfectionnement/Remplacement sM-Client
- Développement de services web
- Connexion des réseaux de santé
- Connexion de l'Association Suisse d'Assurances
- Développement juridique dans les domaines pertinents, par exemple protection des données, utilisation du n° AVS, loi sur le service des adresses, utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités, surveillance des systèmes informatiques du 1er pilier, etc.

La liste des projets/thèmes, non exhaustive, est complétée en permanence.